

Peut-être le sujet de cet important tableau aidera-t-il à la recherche de l'origine de cette toile. C'est à dessein que cette scène religieuse figure dans ma nomenclature sous les étiquettes «*La Sainte-Trinité*» ou «*Le Saint-Esprit*». L'historique du Couvent du Saint-Esprit (36) nous apprend que ce couvent, fondé vers l'an 1234 par la comtesse Ermesinde, à l'emplacement de la citadelle actuelle, fut habité par les Soeurs de la règle de Sainte-Claire (*Clarisses urbanistes du Saint-Esprit*). Le monastère, après bien des avatars, aurait été détruit en 1770. Selon le Dr Jean Harpes, l'immeuble situé en face du couvent de Sainte-Sophie, rue de la Congrégation, était jusqu'en 1814 le refuge des Clarisses Urbanistes dites du Saint-Esprit. A proximité immédiate de ce refuge, la congrégation des religieuses de Notre-Dame de l'ordre de Saint-Augustin construisit en 1737 un nouveau monastère et une église, bâtiments achevés en 1742. Comme l'ancienne chapelle le nouveau sanctuaire fut dédié également à la Sainte-Trinité. Les autels étaient l'oeuvre d'un Barthélemy Namur et deux riches mausolées ainsi que de belles statues ornaient la nouvelle église, ceci jusqu'à la prise de Luxembourg par les armées de la République. Durant l'occupation par la garnison fédérale, la Trinité servait de Temple protestant, depuis 1867, départ de la garnison prussienne, l'église reste définitivement aux mains de la communauté protestante. Le Dr Jean Harpes a pu suivre la trace de différents objets du culte catholique. On cherche vainement parmi ces autels, décors, la moindre scène religieuse. La qualité des autels, des statues permet cependant de supposer que cette église, aux pilastres doriques et aux proportions relativement imposantes, église par surcroît dédiée à la Sainte-Trinité, ne devait certainement pas se contenter des statues du bien-heureux Pierre Fournier, fondateur de l'ordre en France en 1598, et de Saint-Augustin, mais aura peut-être possédé la toile exécutée par JEAN-PIERRE SAUVAGE, cette scène répondant aux exigences de la dédicace de ce lieu. Les dimensions de la toile de l'actuelle église paroissiale de Hellange, la date de 1771 et les relations du peintre avec la cour de S.A.R. CHARLES de LORRAINE, le comte de COBENZL et d'autres seigneurs, tant à Bruxelles qu'à Luxembourg, auront provoqué la commande.

L'église une fois passée au culte protestant, cette toile, comme tant d'autres objets étrangers à ce culte, aura attendu son réemploi et on doit s'estimer heureux que ce tableau daté et signé ait été conservé à notre pays, en dépit de toutes les tourmentes.

Il me reste à souhaiter que les travaux de nos spécialistes, conservateurs et restaurateurs du Musée de l'Etat, permettront de donner la réponse définitive.